



Férel

L'agence Postale Communale

Depuis le 3 avril 2023, la poste est devenue agence postale communale au sein de la Mairie de Férel

Fanny Thobie vous accueille du mardi au samedi matin pour les services suivants:

-retrait et dépôt de courrier et colis

-vente de produits courrier (timbres, enveloppes « prêt à poster », recommandés)

-vente de produits colis

-opérations financières de base sur CCP ou Livret d'Épargne : retrait ou versement 500 € maximum / 7 jours (au-delà de cette somme, il est nécessaire de se déplacer sur les bureaux de poste les plus proches)

MAIRIE DE FÉREL

1 place de la Mairie
56130 Férel

info@ferel.fr
02 99 90 01 06

Horaires :

Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00

Mardi et Mercredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Vendredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Samedi (hors juillet/août) :

09h00 - 12h00